

# Groupe Socialiste National d'Entreprise EDF-GDF GSEN EDF-GDF

*Une contribution à la réflexion du GSEN EDF-GDF :  
30 janvier 2009*



<http://energiesocialiste.free.fr>

## Nucléaire et Démocratie *A propos du dernier oukase de privatisation du nucléaire*

La presse distillait depuis la veille de Noël des confidences sur des décisions qui seraient en préparation dans les antichambres élyséennes concernant la politique nucléaire et la politique industrielle en ce domaine de la France. Ainsi, un second, puis un troisième réacteur nucléaire deviendrait en toute urgence indispensable après la vague de froid hivernale et les problèmes rencontrés en Ukraine dans l'approvisionnement gazier et il deviendrait non moins nécessaire que ce ne soit pas EDF qui prenne la responsabilité de sa construction. Quelques mois après avoir brisé les liens qui unissaient EDF et GDF et qui rassuraient les Français, la privatisation au forceps de Gaz de France, contre la volonté des salariés et de l'ensemble des organisations syndicales, et sa dissolution dans Suez-Electrabel-Lyonnaise des Eaux, autorise ce "nouveau leader mondial de l'énergie" autoproclamé à se revendiquer d'une concurrence fictive pour prétendre à l'héritage nucléaire français avec l'appui du pouvoir qui y voit avant tout un moyen de parachever la privatisation du secteur de l'énergie dans notre pays. L'oukase a été édicté le 30 janvier 2009, au lendemain de la journée de mobilisation et des manifestations qui ont vu 2,5 millions de personnes défiler en France.

### Energie nucléaire et démocratie

L'agitation instaurée de manière organisée sur maints sujets successifs permet à Sarkozy et à ses affidés de créer l'actualité, en l'organisant de la manière qui convient le mieux à la mise en œuvre des projets du régime actuel.

L'ambiance de crise financière et les contraintes nouvelles qui pèsent de ce fait sur les salariés, sert de ce point de vue fort bien les desseins de Nicolas Sarkozy, elle lui permet d'arriver plus vite à ses buts, d'instaurer un climat d'état d'urgence, de concentrer les pouvoirs, de court-circuiter la démocratie et de justifier ainsi mesures d'exception et décisions controversées qui engagent lourdement l'avenir de la France et qui n'auraient pu être prises autrement, si tout n'avait été préparé avec méthode pour éliminer tout contre-pouvoir possible, susceptible de s'y opposer.

Plus le dossier est lourd de conséquences pour la France, plus l'opposition du pays est grande, et plus les atteintes aux contrepouvoirs, à la démocratie sont fortes. C'est ce que met en œuvre Sarkozy depuis plusieurs années dans le secteur de l'énergie - puisqu'il avait déjà commencé cette œuvre comme Ministre des Finances de J. Chirac avec force mensonges - dans une relation trouble avec les oligarques placés à

la tête de l'oligopole privé qu'il met en place sur les décombres du service public de l'énergie qu'il s'emploie à dépouiller de ses segments les plus juteux.

Après la privatisation de Gaz de France, le nucléaire, ces derniers jours, en est une nouvelle étape, s'appuyant sur les précédentes, et préparant l'étape ultime, objet de tous les desirs : la privatisation d'EDF.

S'il est clair pour tous les Français que l'énergie n'est pas une industrie comme les autres, il est encore plus évident que le nucléaire n'est pas une affaire ordinaire, ressortant d'arrangements entre amis, aussi puissants soient-ils devenus.

Alors qu'une loi votée en 1946 avait réussi à assurer les français d'un fonctionnement du système énergétique qui leur donne pleine satisfaction pendant plus de cinquante ans, une série de lois bancales, adoptée depuis 2002, et de mesures dites de politique industrielle ont progressivement introduit le chaos énergétique dans notre pays. La fixation de prix toujours plus élevés pour l'électricité et le gaz, alors que le prix du pétrole a été divisé par trois (!) depuis le mois de juillet dernier, alors que la France devrait bénéficier de l'effort nucléaire qu'elle a consenti par le passé pour ne pas dépendre justement de ces absurdes évolutions du pétrole et des spéculations financières qui, après l'immobilier, l'ont pris comme nouvelle cible, la dégradation progressive des services aux particuliers, à la merci désormais des centres d'appel et des démarcheurs, la rupture des approvisionnements gaziers avec la Russie, sont les manifestations les plus évidentes de ces régressions.

La succession des lois, les mesures alambiquées, les régulations successives et superposées, tentent de palier les difficultés rencontrées, créées par les précédentes, de replâtrer un "marché" qui demeure une fiction intéressée, un acte de foi idéologique qui ne parvient pas à s'incarner et encore moins à fonctionner en dépit de réajustements incessants et fébriles des règles et des législations. In fine, il semble que le salut énergétique, dans l'esprit de ceux qui œuvrent à ces (contre)-réformes découlera, après les désastres inévitables, de la privatisation du secteur et de ce tête-à-tête, entre l'Etat et les oligarques qu'il a placés à la tête de l'oligopole privé qu'il a constitué, où se décident les prix, toujours plus élevés de l'énergie que les Français devront payer pour assurer la fortune des actionnaires et permettre à l'Etat, par ses prélèvements, de financer les dons octroyés à un système financier failli.

Cette instabilité législative, ce chaos qui en résulte, font qu'aujourd'hui le Président se croit autorisé à décider du programme d'investissements, à

choisir le type d'énergie, l'industriel qui recevra la manne. Le désordre est absolu, la crise à son comble, l'urgence invoquée, le débat évité, les contre-pouvoirs éliminés et la démocratie sur des choix aussi essentiels contournée.

Ainsi, Sarkozy identifie les **investissements souhaitables en moyens de production d'électricité au regard de la sécurité d'approvisionnement électrique**. Mais, n'est-ce pas le rôle, dans le cadre de la politique énergétique française instituée par les dernières lois, de la programmation pluriannuelle des investissements, dite PPI, de fixer des objectifs de développement des moyens de production d'électricité installés en France, en termes de répartition des capacités de production par source d'énergie primaire utilisée, de techniques de production mises en œuvre. Ne revient-il pas aussi à la PPI de se pencher enfin sur la situation particulière de certaines zones géographiques ?

Si l'urgence est aussi grande, au cœur de la crise financière, avec ses répercussions sur l'économie réelle et notamment la consommation électrique par des entreprises touchées par des mesures de chômage technique de plus en plus larges, ne faut-il pas immédiatement, toutes affaires cessantes, se lancer dans un nouvel exercice PPI, le confier à une commission compétente et transparente, rédiger un rapport, et que le Ministre chargé de l'énergie, M. Borloo, le transmette au parlement, comme cela fut fait, il y a peu le 13 juin 2006, pour la précédente PPI.

Que penser par ailleurs de [la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005](#) de programme fixant les orientations de la politique énergétique, qui a été publiée au Journal Officiel du 14 juillet 2005 et de son titre III.-*La mise en œuvre de la politique de diversification des sources d'approvisionnement énergétiques ?*

"( ...)

*A.-Cette diversification concerne, en premier lieu, l'électricité, pour laquelle l'Etat se fixe trois priorités.*

*1. Le maintien de l'option nucléaire ouverte à l'horizon 2020.*

*Si, pour les centrales nucléaires actuelles, une durée de vie de quarante ans semble plausible, cette durée de vie n'est pas garantie et son prolongement éventuel l'est encore moins. Les premières mises à l'arrêt définitif des centrales nucléaires actuelles pourraient donc se produire vers 2020. La durée de vie de chaque centrale sera en effet évaluée au cas par cas et, le moment venu, en tenant compte de ses spécificités de conception, de construction et d'exploitation. Cette durée de vie dépendra donc de l'aptitude des centrales à respecter les exigences de sûreté déterminées, en toute indépendance par rapport aux producteurs, par la direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.*

*Compte tenu des délais de construction d'une nouvelle centrale nucléaire, la France devra être, vers 2015, en mesure de décider si elle lance une nouvelle génération de centrales nucléaires en remplacement de l'actuelle.*

*A cette fin, les technologies nécessaires doivent être disponibles au moment du renouvellement du parc. En effet, les technologies de rupture, celles des réacteurs de quatrième génération, ne seront au mieux disponibles pour un déploiement industriel qu'à l'horizon 2045, soit trop tardivement pour le remplacement du parc nucléaire actuel. La construction très prochaine d'un réacteur de troisième génération **EPR** est donc indispensable pour optimiser techniquement et financièrement le déploiement ultérieur des nouvelles centrales et compte tenu des progrès technologiques importants de ce modèle de réacteur en matière de sûreté. En outre, à l'horizon de sa mise en service, sa production sera nécessaire à l'équilibre du réseau électrique français.*

*Par ailleurs, la pérennisation et le développement de la filière nucléaire supposent, d'une part, que la maîtrise publique de*

*cette filière soit préservée et, d'autre part, que la transparence et l'information du public soient accrues.*

*(...)"*

Qu'est-ce qui peut bien justifier aujourd'hui, en pleine crise financière, cette hâte et ces méthodes ?

## Energie nucléaire et service public nationalisé de l'énergie

Le succès industriel dans notre pays, de taille moyenne, du développement de la production d'électricité d'origine nucléaire, ne doit rien aux hasards de l'histoire. Et si les médias et le vibronnage du Président en titre sont tous tournés vers un présent immédiat qui chasse l'autre, vers la fabrication d'une nouvelle histoire dont le récit devrait nous engourdir, il n'est pas interdit ici d'avoir de la mémoire, de rappeler quelques faits et de tirer raisonnablement les leçons du passé, surtout sur un tel sujet d'importance collective :

1) Le succès du nucléaire en France et ses conséquences positives sur le pays sont indissociables de la construction réussie et du bon fonctionnement des entreprises publiques nationalisées EDF-GDF.

2) C'est le mode d'organisation et de gestion des entreprises publiques qui a permis le développement durable de cette forme de production d'électricité dans notre pays et d'en tirer le maximum d'avantages pour la collectivité nationale. Vouloir laisser aujourd'hui, pour des raisons idéologiques et certainement d'autres moins reluisantes, les intérêts privés s'en approprier indument les fruits en abattant simultanément l'arbre qui a été, seul, capable de les conduire à maturité et de les porter, conduit à l'échec. L'insistance actuelle mise par la grossière propagande de Suez sur le caractère historiquement privé des réacteurs d'Electrabel, qui, rappelons-le quand même, a conduit la Belgique par défiance à décréter, en 1999 un moratoire de la construction des centrales nucléaires et à décider une sortie du nucléaire, illustre à contrario l'importance et la pertinence de cette réalité incontestable. L'assurance et la prétention affichée des dirigeants de Suez, forts de leur puissance toute neuve acquise grâce à l'absorption-dissolution d'un Gaz de France riche de ses acquis d'entreprise publique et peu endettée, à vouloir changer par leur influence et leurs pressions, la politique de ce pays, déjà bruyamment affichées, il y a quelques semaines, dans une altercation récente et publique avec le ministre socialiste belge de l'énergie, *Paul Magnette*, sur la question des tarifs, ne changent rien à ce constat.

3) Outre la confiance que ces entreprises avaient su gagner auprès des Français, ce succès a des raisons précises :

a. Le statut public, sous le contrôle direct du pays, fait que les préoccupations de développement durable, à savoir la prise en compte d'objectifs environnementaux, industriels, sociaux et économiques sont intégrées à tous les niveaux du fonctionnement productif de ces entreprises et que tous les choix techniques, économiques ou de sûreté sont effectués, en toute transparence et sous l'œil de chaque salarié. Ces derniers, par le statut qui, à dessein, fixe les obligations de leur travail, sont mis en position de résister aux pressions nuisibles et peuvent ainsi résister ou refuser ce qui, en conscience leur paraît inacceptable du point de vue des déclinaisons les plus précises de la mission de service public, qui est impartie par la loi aux établissements de ce type. On mesure dans le cas du nucléaire le caractère fondamental de cette disposition. Elle est de plus de nature à créer les conditions de tous les enthousiasmes et de tous les dévouements. A chaque tempête, les hommages obligés

- répétés au personnel des présidents d'EDF, de Roussely à Gadonneix, pourtant venus impulser le démantèlement de ce statut pour préparer les privatisations, l'illustre à sa manière.
- b. Le statut public garanti par ailleurs la laïcité des entreprises du secteur de l'énergie, en permettant la coexistence normale, harmonieuse et constructive d'opinions différentes parmi leurs salariés et donc, en garantissant la possibilité de la formation d'un consensus sur les objectifs nationaux fondamentaux de la politique énergétique, qui en assure la stabilité à l'épreuve de tous les événements de la géopolitique internationale et l'efficacité. L'attachement des agents des entreprises publiques et leur dévouement ne peuvent apparaître et exister durablement, que dans la mesure où ils se retrouvent sur des objectifs essentiels partagés, qui admettent les convictions de chacun et se définissent en commun autour de valeurs issues de la société par un processus démocratique. Il interdit par nature toute discrimination pour ses idées et toute mise à l'écart. Il s'enrichit et se renforce de l'agrégation des points de vue différents sur le monde et de ce qui lui est nécessaire au plan technique, environnemental et économique. La réussite du nucléaire en France, la confiance accordée par les citoyens aux établissements publics pour mettre en œuvre le programme de construction des réacteurs nucléaires, tiennent pour beaucoup à cette caractéristique unique et indispensable que le caractère public de l'entreprise permet de faire exister et d'animer vraiment. Elles démontrent, si besoin était, la sagesse de ce processus et sa validité, qui a contribué au bien être de la France et de son économie, sans qu'à aucun moment la question de la sortie du nucléaire ou d'un quelconque moratoire n'ait eu lieu de se poser. Le fait que certains, à titre privé ou même personnel, souhaitent aujourd'hui se l'approprier, contient en soi-même le germe de la destruction immédiate des conditions de son existence et conduit à court terme à l'échec, voire même à sa disparition.
- c. L'intégration complexe et organisée d'activités de recherche et développement aussi poussées que nécessaire, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage et d'exploitation y est rendue possible. Elle seule permet le retour d'expériences et la prise en compte des exigences du fonctionnement, dont sont porteurs et responsables les exploitants. Qui peut croire un instant que le marché puisse y parvenir, tirailé qu'il est entre les exigences contradictoires d'acteurs guidés par la seule réalisation d'un profit maximum, dont il favorise la propension aux calculs égoïstes, néfastes par essence à la coordination parfaite entre ces activités qui doivent se nourrir le plus possible les unes des autres, sans obstacles.
- d. La régulation, lorsque l'on constate, dans un doux euphémisme, ces *"imperfections du marché"*, est généralement alors appelée à la rescousse, essentiellement comme un moyen miraculeux, à l'indépendance d'essence divine, d'éviter que l'analyse des défaillances du marché ne soit poussée plus loin, jusqu'à ces fondements, et de faire en sorte que le système de captation distordue des valeurs et des revenus se perpétue ainsi, malgré tout, à l'abri d'un écran qui se veut rassurant. De même, elle est requise, comme caution, lorsque des problèmes de coordination et d'assurance de la qualité semblent devoir être escamotées par des entreprises obnubilées par leurs résultats financiers trimestriels. Comme si ce regard externe pouvait palier des insuffisances liées aux fondements même de ces fonctionnements et de leurs dérives intrinsèques.
- e. Le secteur nucléaire ne relève réellement du secteur privé nulle part en Europe:
- En FRANCE, l'option nucléaire française est l'objet d'un véritable "pacte sacré" sur la durée avec les français depuis le début du programme nucléaire français. C'est sur la base de ce pacte que l'option nucléaire a pu rester ouverte en France et que l'industrie nucléaire (Areva, Ingénierie, CE,...) a pu se développer de façon remarquable. C'est sur la base des retours attendus de ce pacte que l'opinion publique française maintient sa confiance dans l'option nucléaire. Les retours attendus par les français sont:
    - i. un coût de construction et d'exploitation plus faibles et fiables issus du modèle architecte-ensemblier (maîtrise de la chaîne industrielle, retours d'expérience de l'exploitation sur la construction,...) et de l'effet de parc pour l'exploitation-maintenance, qui ont permis à la France de disposer durablement d'une électricité à un prix parmi les plus faible en Europe. Une seule centrale EPR (technologie différente des réacteurs belges et située dans un autre pays) désoptimise cet avantage de coût à la fois pour les clients français et aussi pour le nouvel exploitant (GDF-Suez) qui ne peut pas bénéficier des nombreux effets de parc (financiers, techniques, sûreté).
    - ii. une sûreté d'exploitation optimisée: l'exploitation par un acteur expert possédant la taille critique permet de tirer parti pour la sûreté des effets d'échelle d'une flotte de centrales (supérieur à 4 réacteurs) garantissant la qualité, les mises en commun, les retours d'expérience> dans les faits quotidiens (qualité de l'organisation à grande échelle, qualité des procédures communes,...), seuls garants de la qualité de l'exploitation. La qualité d'exploitation ne peut pas être garantie au seul second degré par une autorité de sûreté ne disposant que de moyens de contrôle limités en nombre par construction ("on ne peut pas mettre un contrôleur derrière chaque exploitant"). Suez n'a aucune expérience d'exploitation de l'EPR et ne peut donc revendiquer aucun savoir-faire dans ce domaine. De plus, les considérations purement économiques peuvent conduire l'exploitant d'une unique unité nucléaire dans un pays donné à chercher à éviter d'arrêter, de réduire la production de sa seule centrale en cas de léger dysfonctionnement, alors que l'acteur (EDF) qui dispose de tout un parc pourra se permettre beaucoup plus facilement d'arrêter (réduire la production) un réacteur donné car il compensera son manque à gagner par la production des autres réacteurs de son parc. Cette caractéristique n'est pas sans importance pour la sûreté.
    - iii. pour mémoire: l'indépendance énergétique
  - Au ROYAUME-UNI: la privatisation du nucléaire a fait la démonstration du non-fonctionnement de cette option pour le nucléaire. En effet, la privatisation de British Energy (BE) en 1996 s'est soldée rapidement par sa faillite en 2002 évitée par le rachat de l'entreprise par l'Etat RU pour un équivalent de 65% des actions de BE. Début janvier 2009, BE a été de facto maintenu dans le giron public (français cette fois), à travers l'acquisition de 100% des actions de BE par EDF SA, nouvel actionnaire détenu à 85% par l'Etat français.
  - En Belgique, Suisse, Allemagne, ...: dans ces pays les propriétaires des centrales nucléaires sont partiellement publics (communes en Allemagne et en Suisse). La caractéristique commune de ces pays dont les centrales sont partiellement propriété et exploitation publique est qu'ils sont tous sous moratoire nucléaire....

- En TCHEQUIE: CEZ est détenu à plus de 50% par l'état tchèque. (Pour mémoire en Hongrie, MVM a conservé PAKS sous propriété et exploitation publique).

### Un processus combiné et dangereux : la démolition des entreprises publiques de l'énergie et la privatisation du nucléaire

Cette oukaze présidentiel est édicté sur fond de démolition des entreprises publiques de l'énergie. Cette démolition systématiquement mise en œuvre sous la houlette d'hommes politiques "extrêmement" libéraux, improvisés chefs d'industries, missionnaires revanchards et acharnés d'un ordre nouveau, issus par exemple du cabinet d'*Alain Madelin*, alors Ministre de l'Industrie, pour *Pierre Gadonneix* qui exerça ses talents destructeurs à Gaz de France où il veilla à défaire un par un tous les liens techniques et économiques qui unissaient les deux entreprises publiques EDF-GDF, avant d'aller parfaire son œuvre à EDF aujourd'hui pour le compte de N. Sarkozy qui l'en chargea, ou *Philippe de Ladoucette* qui préside la commission de régulation de l'énergie, qui n'est devenu rien d'autre aujourd'hui qu'une commission de planification du chaos et de la finalisation de la privatisation.

La tempête dans les Landes, il y a quelques jours, a montré les résultats obtenus, après quelques années d'un tel traitement de choc, sur les capacités de réaction jusque là inégalées d'EDF. La dégradation des fonctionnements, l'externalisation et la sous-traitance de fonctions de plus en plus essentielles, la liquidation de l'ingénierie et de la recherche ont affaibli le système public, pour justifier la nécessité des évolutions et souligner les qualités comparées et mises en exergue de l'industrie privée. Les aventures extérieures (Constellation, British Energy,...) ont été pensées dans le même état d'esprit de déstabilisation par ces adeptes de la destruction créatrice. (voir sur le site : <http://energiesocialiste.free.fr/Dossiers/Nucleaire/Nucleaire.htm>)

Alors que l'échec de la restructuration/dérégulation/privatisation du système énergétique, inspiré par le modèle britannique de Thatcher, adopté par la Commission Européenne et propagé par les cabinets de conseils anglo-saxons, est aujourd'hui patent et se traduit par un chaos énergétique sans précédent, Sarkozy, apprenti-sorcier ou Dr Frankenstein, s'attaque aujourd'hui dans la précipitation et avec l'arrogance qui le caractérise au soir de manifestations imposantes contre sa politique, au cœur du système, à son noyau dur, qui ne pouvait se justifier et n'exister en toute sûreté et toute économie que par une coexistence d'ensemble et un environnement industriel, scientifique et économique (notamment tarifaire) qui en assurait la répartition équitable des efforts et des retombées.

Face aux appétits, avides de tirer profit aujourd'hui de ce qu'ils n'ont pas construit au risque de nous conduire à la catastrophe, pour sauvegarder l'avenir, au cœur de la crise financière, la raison et la sagesse imposent de réaffirmer :

## Non à la privatisation du Nucléaire

## Non à la privatisation d'EDF qu'elle annonce

## Renationalisation de GDF

## Fusion EDF-GDF

### Devoir de mémoire : c'était hier...un débat d'experts

### Il y a moins de deux ans : vingt millions de téléspectateurs pour le débat télévisé Royal-Sarkozy le onze mai 2007

(Extrait de l'échange entre les deux candidats lors de la partie du débat consacrée à l'engagement sur l'environnement et au pacte de Nicolas Hulot)

(...)

N.S. : Sur le nucléaire, vous êtes du côté de M. Chevènement ou du côté des Verts ? Est-ce que vous confirmez le choix nucléaire ?

S.R. : Savez-vous quelle est la part du nucléaire dans la consommation d'électricité en France ?

N.S. : Oui, est-ce que vous confirmez ce choix ?

S.R. : Quelle est cette part ?

N.S. : Nous avons, Madame, en France, grâce au nucléaire, une indépendance en électricité à hauteur de la moitié.

S.R. : Vous défendez le nucléaire mais vous ignorez la part du nucléaire ?

N.S. : Non, nous avons la moitié de notre électricité qui est d'origine nucléaire.

S.R. : Non, 17 % seulement de l'électricité est d'origine nucléaire.

N.S. : Non Madame. Ce n'est pas exact.

S.R. : Mais si, c'est cela. Ce que je veux...

N.S. : C'est un choix majeur. Est-ce qu'on continue le choix du nucléaire ou est-ce qu'on arrête ?

S.R. : On augmente la part des énergies renouvelables.

N.S. : Est-ce qu'on continue le nucléaire ?

S.R. : Du jour au lendemain, on ne va pas fermer les centrales nucléaires.

N.S. : Vous poursuivez l'EPR ?

S.R. : Non. Je suspends l'EPR.

N.S. : Vous suspendez les nouvelles centrales, c'est à dire que vous prolongez les vieilles ?

S.R. : L'EPR n'est pas une centrale, vous mélangez tout, l'EPR est un prototype. L'EPR est un prototype de quelle génération ?

N.S. : C'est la 4e génération.

S.R. : Non, c'est la 3e génération.

N.S. : Nous venons de le vendre à la Finlande. Il faut que les Français comprennent. Les centrales nucléaires classiques ont une durée de vie. Les experts discutent de leur durée de vie, de trente ans ou de cinquante ans, pour le chapeau de couverture. Nous avons été obligés de déclencher les centrales de la 4e génération, c'est le processus EPR...

S.R. : C'est la troisième génération ...

N.S. : ... qui a été acheté par la Finlande...

S.R. : Non...

N.S. : et nous construisons en France. Entre le moment où j'ai signé l'EPR et le moment où la centrale s'ouvrira, il faut 7 ans. Si vous revenez sur le choix de l'EPR, Madame, cela veut dire que vous serez obligée, pour rester cohérente, de garder le même pourcentage d'EPR, de faire fonctionner les vieilles centrales plus longtemps. Cela veut dire que vous prendriez la responsabilité de faire fonctionner des vieilles centrales plus longtemps par refus du choix du progrès qui sont les centrales de la dernière génération. Ce n'est pas très raisonnable.

S.R. : Vous avez une approche quand même très approximative sur un sujet extrêmement technique, mais en même temps extrêmement grave car il s'agit de l'énergie nucléaire. Vous venez de dire une série d'erreurs, cela peut arriver, mais il faudra que vous révisiez un peu votre sujet car il ne s'agit pas de la quatrième, mais de la troisième génération, que la Finlande a déjà un prototype et que justement la question est de savoir s'il n'est pas plus intelligent de coopérer entre différents pays et de passer tout de suite à un investissement pour la quatrième génération, premier point. C'est pour cela que je rouvrirai le débat public sur l'énergie au Parlement mais aussi avec les citoyens...

N.S. : Nous avons eu ce débat au Parlement...

S.R. : Non... Attendez, ne m'interrompez pas ...

N.S. : J'ai eu ce débat au Parlement au moment où j'ai signé l'EPR. La position des Finlandais consistait d'ailleurs à nous dire - permettez, je connais le dossier - c'est bien beau que vous nous vendiez ce prototype, mais vous les Français, qu'est-ce que vous allez prendre ? J'aimerais que vous m'expliquiez, Madame, comment *Areva* pourra construire l'EPR en Finlande avec vous président de la République qui expliquerait aux Finlandais que la filière EPR c'est bien pour eux, mais qu'en France on va continuer à réfléchir ? Je ne connais peut-être pas le dossier, Madame, mais je suis assez cohérent.

S.R. : Non, c'est tout à fait incohérent. Pourquoi c'est tout à fait incohérent ? Pourquoi construire deux prototypes ? Il y a celui en Finlande. Et il serait sans doute beaucoup plus intelligent d'investir déjà dans la 4e génération. Pourquoi ? Parce qu'on sait très bien que l'uranium, dans quelques années, va disparaître, il y aura une pénurie d'uranium, donc une pénurie du combustible uranium.

N.S. : Les spécialistes pour l'uranium disent que les ressources connues, c'est entre 60 et 70 ans, et les ressources prévisibles, c'est jusqu'à deux siècles et demi compte tenu des progrès de la recherche.

S.R. : Tout dépend du nombre de centrales qui sont construites dans le monde.

'...)

